Raffinage-Chimie

Plate-forme de Carling – Saint-Avold

Direction 016-19 FS/KV

AFYREN NEOXY
A l'attention de Monsieur Jean Saint-Donat,
Directeur Général
Biopôle Clermont Limagne
5 rue Emile Duclaux
63360 SAINT BEAUZIRE

Saint-Avold, le 29 juillet 2019

Objet : Droit de réalisation du projet d'implantation d'une unité industrielle de production d'acides carboxyliques et d'engrais biosourcés (article R. 181-3 al 3 du code de l'environnement)

Monsieur,

Dans le cadre de votre projet d'implantation d'une unité industrielle de production d'acides carboxyliques et d'engrais biosourcés sur la plate-forme de CARLING, nous vous autorisons à déposer votre demande d'exploitation sur des parcelles dont TPF est propriétaire à Carling sur la Plateforme CHEMESIS.

Les parcelles concernées sont cadastrées comme suit :

- section 58, partie n°52 (Commune de Saint Avold),
- section 58 n°102 (Commune de Saint Avold),
- section 58 partie n°117 (Commune de Saint Avold).

La mise en œuvre de votre projet reste toutefois soumise :

- à la condition que votre projet dispose de toutes les autorisations nécessaires délivrées par les autorités administratives compétentes ;

- au respect des conditions prévues conventionnellement pour la mise à disposition de ces terrains ;
- à la finalisation des opérations de remise en état des terrains de TPF actuellement en cours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur de la plate-forme

de Carling - Saint-Avold

F. SMISAERT